



Initiales

Maire

DG

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **8<sup>e</sup>** jour du mois de **septembre** de l'an **2015**, à **19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

**Présences :** Mme Katy St-Cyr, mairesse  
Mme Anouk Wilsey, conseillère  
M. Dominique Morin, conseiller  
Mme Mathilde Noël, conseillère  
M. Michel McDuff, conseiller  
Mme Nicole Gagnon, conseillère

**Absence :** Mme Karine Grenier, conseillère

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Katy St-Cyr, mairesse, avise les personnes présentes que cette séance est enregistrée pour des fins de rédaction du procès-verbal et afin que le conseil s'y réfère au besoin.

La mairesse constate le quorum à 19 h 31 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Katherine Beaudoin, directrice-générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 2015-09-280

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point 10 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert.

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**1. Ouverture de la séance**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015

**2 Administration générale et financement**

- 2.1 Adoption des comptes à payer du 16 juillet au 15 août 2015
- 2.2 Fin de période de probation de la directrice générale et secrétaire-trésorière et amendement au contrat de travail
- 2.3 Phase II du site Internet - Soumission
- 2.4 FQM – Appel à la mobilisation concernant la décentralisation des pouvoirs et le pacte fiscal
- 2.5 Appui de la Municipalité de Wotton pour le maintien de la gestion de l'offre en agriculture dans son intégrité
- 2.6 Souper bénéfice pour l'église de Wotton
- 2.7 Souper de départ à la retraite de Mme Lise Dufresne

**3 Législation**

- 3.1 Avis de motion – Abrogation du Règlement 66-00 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de certains immeubles de la municipalité et du Règlement 23-96 abrogeant les règlements numéro 180-88 et 191-89 de la Municipalité du Village de Wottonville et décrétant un règlement relatif à une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant de la réévaluation des immeubles
- 3.2 Avis de motion – Adoption d'un Règlement concernant la fermeture d'une ancienne partie sans désignation cadastrale du Chemin Pinard
- 3.3 Avis de motion – Modification du Règlement 153-15 sur la régie interne



Initiales

Maire

DG

- 4 **Sécurité publique**
  - 4.1 Dépôt des rapports incendie
- 5 **Transport - Voirie**
  - 5.1 Confirmation du mandat d'asphaltage sur quatre sections du rang 6
  - 5.2 Procédure pour les demandes de dépôt de terre
  - 5.3 Exploitation d'une sablière - Banc Drouin - Lettre d'entente à signer
  - 5.4 Transbestos - Modification du représentant de la municipalité
- 6 **Hygiène du milieu et Environnement**
  - 6.1 Entente avec COPERNIC concernant deux étapes du rapport présentant les résultats de l'analyse de la vulnérabilité de sa source
  - 6.2 Responsabilité de la fosse à sédiments dans le ruisseau du rang 6
  - 6.3 Travaux à réaliser dans le ruisseau du rang 6 pour la réduction des sédiments
  - 6.4 Confirmation du mandat de production du devis d'appel d'offres pour la vidange de l'étang # 2
  - 6.5 Rencontre avec le MDDELCC concernant une dérogation du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- 7 **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis
  - 7.2 Inscription au Rendez-vous des éco-matériaux
- 8 **Loisirs et culture**
  - 8.1 Affichage de poste premier sauveteur pour l'été 2016
  - 8.2 Affichage de poste et demande de soumissions concernant la patinoire pour la saison 2015-2016
- 9 **Rapport des comités et événements à venir**
- 10 **Période de questions (30 minutes maximum)**
- 11 **Informations générales et correspondance diverse**
- 12 **Levée de la séance**

### **ADOPTÉE**

#### **1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015**

Résolution 2015-09-281

*Sur proposition d'Anouk Wilsey,  
Il est unanimement résolu*

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 soit adopté tel que présenté.

### **ADOPTÉE**

#### **2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

##### **2.1 Adoption des comptes à payer du 16 juillet au 15 août 2015**

Résolution 2015-09-282

*Sur proposition de Mathilde Noël,  
Il est unanimement résolu*

**QUE** la secrétaire soit et est autorisée à payer les comptes datés entre le 16 juillet et le 15 août 2015, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **124 891,54 \$**.



Initiales

Maire

DG

**ADOPTÉE**

**2.2 Fin de période de probation de la directrice générale et secrétaire-trésorière et amendement au contrat de travail**

Résolution 2015-09-283

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Katherine Beaudoin, est en fonction depuis le 9 mars 2015 et qu'elle était soumise à une période de probation de six (6) mois renouvelable pour six (6) mois, conformément au contrat de travail du 9 mars 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre concernant l'évaluation de rendement de la directrice générale a eu lieu de 28 août 2015 avec Mme Katy St-Cyr, mairesse et Mme Karine Grenier, conseillère;

***Sur proposition de Mathilde Noël,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la période de probation de la directrice générale et secrétaire-trésorière prenne fin, et que le poste lui soit octroyé de manière permanente, le tout, conformément à l'amendement au contrat de travail en date du 8 septembre 2015.

**QUE** le conseil mandate et autorise la mairesse à signer l'amendement au contrat de travail de la directrice générale.

**ADOPTÉE**

**2.3 Phase II du site Internet - Soumission**

Résolution 2015-09-284

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu de l'entreprise Projet Oëb, le 1<sup>er</sup> septembre dernier, une soumission pour la phase II de la refonte du site Internet incluant une offre de services pour la rédaction de contenus du site;

**CONSIDÉRANT** la résolution 1403-059 autorisant des travaux d'amélioration du site web au montant de 1 830 \$, taxes en sus, et que ce mandat est considéré comme étant la phase I du projet de refonte du site;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau site Internet devrait être fonctionnel d'ici la fin de l'année 2015;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité approuve la soumission de l'entreprise Projet Oëb au montant de 2 050 \$, taxes en sus, datée du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**ADOPTÉE**

**2.4 FQM – Appel à la mobilisation concernant la décentralisation des pouvoirs et le pacte fiscal**

Résolution 2015-09-285

**CONSIDÉRANT QUE** le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;



Initiales

Maire

DG

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

**CONSIDÉRANT QUE** 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** le conseil appuie la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

**QUE** de demander à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent:

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

**ADOPTÉE**

**2.5 Appui de la Municipalité de Wotton pour le maintien de la gestion de l'offre en agriculture dans son intégrité**

Résolution 2015-09-286

**CONSIDÉRANT QU'**il y a dans la MRC des Sources, 69 entreprises laitières et 2 entreprises productrices d'œufs de consommation, et que ces fermes représentent près du tiers des fermes de la MRC et produisent près de 45 % des revenus agricoles de la région (26 M\$ de revenus en production laitière, MAPAQ-Estrie 2013);

**CONSIDÉRANT QUE** l'agriculture occupe une grande étendue de notre territoire et que les revenus et les taxes qu'elle génère sont très significatifs;

**CONSIDÉRANT** les négociations du Partenariat transpacifique (PTP) ont cours actuellement entre le Canada et 11 autres pays;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente est imminente et que les pressions sont fortes pour que le Canada ouvre plus grande ses portes pour les produits sous gestion de l'offre;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré la promesse du gouvernement canadien affirmant qu'il protégerait la gestion de l'offre avec ses trois piliers (contrôle des importations, planification de la production et prix aux producteurs), celui-ci a accordé, en 2013, plus de 17 700 tonnes de fromages à l'Europe dans l'entente de l'Association économique commerciale globale (AECG);

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement nous parle déjà de compensations avant même la signature de l'entente du PTP, laissant présager qu'il pourrait accorder à nouveau des



Initiales

Maire

DG

accès supplémentaires, affaiblissant une fois de plus un des trois piliers de la gestion de l'offre, soit le contrôle des importations;

**CONSIDÉRANT QUE** le système canadien de gestion de l'offre est l'un des plus justes au monde, que le consommateur ne gagnerait rien advenant l'abolition de ce système et que des entreprises agricoles seraient fragilisées voire même appelées à disparaître;

**CONSIDÉRANT QUE** les secteurs sous gestion de l'offre ne sont pas subventionnés puisque leurs prix sont fixés en fonction des coûts de production des fermes les plus performantes et que le producteur est payé de façon équitable;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC des Sources a adopté, par la résolution 2014-08-8852, la version finale et validée du Plan de développement de la zone agricole des Sources (PDZA);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources et les partenaires du secteur travaillent activement à mettre en œuvre le plan d'action de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

**CONSIDÉRANT QUE** l'action 10 du Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Sources (PDZA) : Promouvoir l'importance du rôle la multifonctionnalité de l'agriculture et de ce qu'elle apporte pour maintien des services dans les milieux ruraux vise notamment à reconnaître la contribution de l'agriculture, à la vitalité socio-économique des communautés rurales en raison des emplois directs et indirects qu'elles procurent, des revenus qu'elles génèrent et de l'activité économique qu'elles engendrent lesquels concourent au maintien des services de proximité d'une communauté;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité de Wotton appuie la MRC des Sources dans sa démarche de faire appel au gouvernement fédéral, par le biais du premier ministre Stephen Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle en n'accordant aucun accès supplémentaire à nos marchés sous gestion de l'offre dans le cadre du Partenariat transpacifique (PTP).

**ADOPTÉE**

## **2.6 Souper bénéfique pour l'église de Wotton**

Résolution 2015-09-287

**CONSIDÉRANT** la demande de participation du conseil de gestion de l'église de Wotton pour leur souper bénéfique du 17 octobre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de l'évènement est d'amasser des fonds pour permettre au conseil de gestion de boucler l'année en cours et de conserver en bon état l'église, ce majestueux bâtiment qui fait la fierté de la population de Wotton;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la cause et la situation critique actuelle de l'église;

***Sur proposition de Mathilde Noël,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** le conseil accepte de contribuer à ce souper bénéfique en achetant une table complète au montant de 400 \$.

**ADOPTÉE**

## **2.7 Souper de départ à la retraite de Mme Lise Dufresne**

Résolution 2015-09-288



Initiales

Maire

DG

**CONSIDÉRANT QUE** la première sauveteuse, Mme Lise Dufresne, quitte ses fonctions pour prendre sa retraite;

**CONSIDÉRANT QU'**une activité a été organisée le 4 septembre dernier afin de souligner les 28 années de loyaux services de Mme Dufresne et qu'un cadeau de départ a été acheté pour la remercier;

**Sur proposition d'Anouk Wilsey,  
Il est unanimement résolu**

**QUE** la municipalité accepte de payer la moitié de la facture du cadeau de Mme Dufresne l'autre moitié étant assumée par le Syndicat des employés municipaux, et accepte d'assumer les frais de repas des représentants municipaux présents lors de cette soirée.

**ADOPTÉE**

### **3 LÉGISLATION**

#### **3.1 Avis de motion - Abrogation du Règlement 66-00 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de certains immeubles de la municipalité et du Règlement 23-96 abrogeant les règlements numéro 180-88 et 191-89 de la Municipalité du Village de Wottonville et décrétant un règlement relatif à une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant de la réévaluation des immeubles**

Résolution 2015-09-289

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par **Nicole Gagnon** qu'à une séance subséquente le Règlement 66-00 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de certains immeubles de la municipalité et le Règlement 23-96 abrogeant les règlements numéro 180-88 et 191-89 de la Municipalité du Village de Wottonville et décrétant un règlement relatif à une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant de la réévaluation des immeubles seront abrogés.

**ADOPTÉE**

#### **3.2 Avis de motion - Adoption d'un Règlement concernant la fermeture d'une ancienne partie sans désignation cadastrale du Chemin Pinard**

Résolution 2015-09-290

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par **Mathilde Noël** qu'à une séance subséquente un règlement concernant la fermeture d'une ancienne partie sans désignation cadastrale du Chemin Pinard sera adopté.

**ADOPTÉE**

#### **3.3 Avis de motion - Modification du Règlement 153-15 sur la régie interne**

Résolution 2015-09-291

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par **Anouk Wilsey** qu'à une séance subséquente le Règlement 153-15 sur la régie interne sera modifié afin de regrouper l'article 19 et l'article 20 du règlement et de clarifier les options possibles lorsqu'une question est adressée à un membre du conseil.

**ADOPTÉE**



Initiales

Maire

DG

#### **4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **4.1 Dépôt des rapports - incendie**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports incendie reçus pour le mois d'août 2015.

**ADOPTÉE**

#### **5 TRANSPORT - VOIRIE**

##### **5.1 Confirmation du mandat d'asphaltage sur quatre (4) sections du rang 6**

Résolution 2015-09-292

**CONSIDÉRANT QU'**une offre a été déposée par l'entreprise Pavage Estrie Beauce afin de procéder à l'asphaltage de quatre (4) sections du rang 6;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre présentait une économie importante des coûts puisque les équipements de l'entreprise se trouvaient sur le territoire de la Municipalité de Wotton;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité confirme le mandat d'asphaltage de quatre (4) sections à l'entreprise Pavage Estrie Beauce au montant de 20 630 \$, taxes en sus. Ce montant inclut les matériaux, les équipements et la main d'œuvre.

**ADOPTÉE**

##### **5.2 Procédure pour les demandes de dépôt de terre**

Résolution 2015-09-293

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reçoit régulièrement des demandes de dépôt de terre gratuite des citoyens et qu'aucune procédure officielle n'est établie actuellement;

***Sur proposition de Michel McDuff,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité recueille les noms des personnes, entreprises et organismes intéressés à recevoir de la terre gratuitement afin de tenir un registre.

**QU'**afin d'éviter des frais de transport pour la municipalité, les propriétaires des lots adjacents au lieu des travaux reçoivent la terre en priorité, s'ils la désirent, en signant le formulaire prévu à cet effet.

**QUE** dans l'éventualité où les propriétaires des lots adjacents au lieu des travaux ne désirent pas de terre, la terre soit déposée à l'adresse la plus près se trouvant dans le registre tenu par la municipalité.

**QU'**il est de la responsabilité des personnes de s'inscrire et se désinscrire du registre par écrit et qu'en aucun cas la municipalité ne sera responsable de retirer de la terre déposée dans un lieu autorisé.

**ADOPTÉE**

##### **5.3 Exploitation d'une sablière - Banc Drouin - Lettre d'entente à signer**

Résolution 2015-09-294





Initiales

Maire

DG

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu la décision finale de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à l'effet que le droit d'extraction de sable et de gravier d'une partie du lot 42 du rang 5 du cadastre de Wotton (banc Drouin) était accepté sous certaines conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot, M. Michel Drouin, est prêt à signer une lettre d'entente concernant le droit d'extraction d'un banc de gravier et de l'extraction d'une sablière;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a reçu le projet de lettre d'entente à signer;

***Sur proposition de Mathilde Noël,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité mandate et autorise la mairesse et la directrice générale à signer la lettre d'entente concernant le droit d'extraction d'un banc de gravier et de l'extraction d'une sablière avec le propriétaire, M. Michel Drouin.

**ADOPTÉE**

#### **5.4 Transbestos – Modification du représentant de la municipalité**

Résolution 2015-09-295

**CONSIDÉRANT QU'**un changement de représentant de la Municipalité de Wotton a eu lieu pour le conseil d'administration de l'organisme Transbestos;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité nomme Mme Anouk Wilsey à titre de représentante de la municipalité pour l'organisme Transbestos afin de prendre le poste de M. Dominique Morin.

**ADOPTÉE**

## **6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **6.1 Entente avec COPERNIC concernant deux étapes du rapport présentant les résultats de l'analyse de la vulnérabilité de sa source**

Résolution 2015-09-296

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme COPERNIC avait obtenu un mandat de l'ancien comité mixte Mine d'Or de la Municipalité de Wotton, maintenant appelé comité consultatif eau et environnement, et que ce mandat n'a pas pu être terminé;

**CONSIDÉRANT QU'**à titre de compensation, l'organisme COPERNIC a offert de compléter sans frais deux étapes du rapport présentant les résultats de l'analyse de la vulnérabilité de sa source à transmettre au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) avant le 1<sup>er</sup> avril 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**il pertinent que ces deux étapes soit déjà complétées, soit d'indiquer les niveaux de vulnérabilité des aires de protection évalués conformément à l'article 53 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) et d'identifier les activités anthropiques, événements potentiels et affectations du territoire susceptibles d'affecter la qualité et la quantité des eaux prélevées et d'évaluer les menaces découlant de ces éléments identifiés pour l'ensemble des aires de protection;

***Sur proposition de Michel McDuff,  
Il est unanimement résolu***





Initiales
_____
Maire
_____
DG

**QUE** la municipalité accepte la proposition de l'organisme COPERNIC et le mandat afin de réaliser sans frais les deux étapes décrites ci-haut.

**ADOPTÉE**

### **6.2 Responsabilité de la fosse à sédiments dans le ruisseau du rang 6**

Résolution 2015-09-297

**CONSIDÉRANT** la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs (RIRPTL) terminera ses activités sous peu et que pour cette raison, elle a demandé à la Municipalité de Wotton de prendre en charge la fosse à sédiments située sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les sédiments de cette fosse proviennent entièrement de propriétés situées sur le territoire de la Municipalité de Wotton;

***Sur proposition de Michel McDuff,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité prenne en charge la fosse à sédiments et devienne responsable du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.

**ADOPTÉE**

### **6.3 Travaux à réaliser dans le ruisseau du rang 6 pour la réduction des sédiments**

Résolution 2015-09-298

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité était admissible à une aide financière de la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) afin de réduire la sédimentation dans le ruisseau du rang 6;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2015-04-146 adoptée en avril 2015 qui mandatait l'entreprise Bios Consultants à procéder à des travaux admissibles à la CRÉ dans le ruisseau du rang 6, mais que pour des raisons météorologiques les travaux ont dû être reportés;

**CONSIDÉRANT** la fermeture et la dissolution imminente de la CRÉ, il est nécessaire que les travaux admissibles à leur aide financière soient terminés en septembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est maintenant responsable de la fosse à sédiments du ruisseau du rang 6 et qu'il est opportun d'ajouter la vidange de la fosse à sédiments dans le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble du conseil municipal a reçu une copie de la proposition modifiée reçue le 2 septembre 2015 de l'entreprise Bios Consultants;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité approuve la proposition de l'entreprise Bios Consultants au montant de 7 595 \$, taxes en sus, et que les travaux soient réalisés dans les plus brefs délais.

**QUE** le conseil accepte qu'une partie des travaux soit effectuée par un sous-traitant de l'entreprise Bios Consultants et que les montants chargés par un sous-traitant soient déduits de la facture totale de Bios Consultants.

**ADOPTÉE**



Initiales
_____
Maire
_____
DG

#### **6.4 Confirmation du mandat de production du devis d'appel d'offres pour la vidange de l'étang # 2**

Résolution 2015-09-299

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de vidange de l'étang numéro 2 de la municipalité s'élèveront très probablement à un montant supérieur à 25 000 \$ en raison de la quantité importante de boues accumulées au fil des années;

**CONSIDÉRANT QUE** pour cette raison, la municipalité doit procéder à un appel d'offres sur invitation et que des plans et devis doivent être produits pour se faire;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a demandé des soumissions pour la production d'un devis d'appel d'offres à deux entreprises;

***Sur proposition de Mathilde Noël,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité confirme le mandat de production de plan et devis pour la vidange de l'étang numéro 2 à l'ingénieur François Poulin pour un montant de 3 900 \$, taxes en sus, conformément à la soumission déposée le 19 août 2015.

**ADOPTÉE**

#### **6.5 Rencontre avec le MDDELCC concernant une dérogation du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection**

Résolution 2015-09-300

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre avec le MDDELCC concernant une dérogation du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection est prévue le 12 septembre prochain à Drummondville;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité juge opportun qu'un de ses représentants soit présent lors de cette rencontre;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité mandate et autorise M. Claude Gélinau, membre du comité eau et environnement, à assister à cette rencontre et que ses frais de participation, de transport et de repas lui soient remboursés par la municipalité.

**ADOPTÉE**

### **7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis**

Une liste des permis et certificats émis est déposée représentant 9 permis pour une valeur totale des travaux de 1 963 500 \$.

#### **7.2 Inscription au Rendez-vous des éco-matériaux**

Résolution 2015-09-301

**CONSIDÉRANT QU'**un colloque important concernant les éco-matériaux se tiendra le 5 octobre prochain au camp musical d'Asbestos;

**CONSIDÉRANT QU'**il est pertinent qu'un représentant de la municipalité y participe afin de recueillir des informations et pratiques en lien avec le développement durable et l'environnement;



Initiales

Maire

DG

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité inscrive M. Dominique Morin afin qu'il participe à cet évènement pour le forfait 1 jour au coût de 185 \$.

**QUE** la municipalité inscrive aussi l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Mme Hélène Ménard, sous condition que son autre employeur l'embauchant à titre d'inspectrice assume 50 % des frais de sa participation.

**ADOPTÉE**

## **8 LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 Affichage de poste premier sauveteur pour l'été 2016**

Résolution 2015-09-302

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Lise Dufresne, première sauveteuse de la piscine municipale, a quitté ses fonctions pour un départ à la retraite;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de commencer immédiatement les démarches d'embauche de la personne qui remplacera Mme Dufresne puisqu'une certification de moniteur devra probablement être suivie au cours de l'hiver 2016;

***Sur proposition de Mathilde Noël,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité mandate et autorise la directrice générale à afficher le poste de premier sauveteur pour l'été 2016.

**ADOPTÉE**

### **8.2 Affichage de poste et demande de soumissions concernant la patinoire pour la saison 2015-2016**

Résolution 2015-09-303

**CONSIDÉRANT QUE** la saison hivernale approche à grands pas et qu'il est opportun de procéder à la prévision des postes pour la patinoire;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente a été prise avec le représentant syndical et le président du syndicat à l'effet que le poste de surveillant de la patinoire soit affiché et que des soumissions soient demandées concernant la fabrication et l'entretien de la patinoire;

***Sur proposition de Michel McDuff,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité mandate et autorise la directrice générale à afficher le poste de surveillant de la patinoire pour la saison hivernale 2015-2016 et à demander des soumissions pour la fabrication et l'entretien de cette dernière.

**ADOPTÉE**



Initiales

Maire

DG

## **9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.

## **10 PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions. Cette période de question est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

## **11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE**

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et des correspondances diverses.

## **12 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution 2015-09-304

*Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu*

**QUE** la séance soit levée à 20 h 30.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**Katy St-Cyr,  
Mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière**